

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Document de séance*

29.3.2006

B6-0231/06

## PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission  
conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement  
par John Bowis, Anders Wijkman et Eija-Riitta Korhola  
au nom du groupe PPE-DE  
sur la Journée mondiale de la santé

**B6-0231/06**

## **Résolution du Parlement européen sur la Journée mondiale de la santé**

*Le Parlement européen,*

- vu la Journée mondiale de la santé du 7 avril 2006, qui sera consacrée aux professionnels de la santé,
  - vu la décennie d'action pour les ressources humaines dans le domaine de la santé (2006 - 2015) qui sera lancée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé,
  - vu la communication de la Commission relative à une stratégie d'action communautaire concernant la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé dans les pays en développement, adoptée le 12 décembre 2005,
  - vu le Forum de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) concernant la santé qui a eu lieu à Abuja en décembre 2004, et vu les conclusions de ce forum,
  - vu la Déclaration sur la politique de développement signée par la Commission, le Conseil et le Parlement en décembre 2005,
  - vu le rapport de la Banque mondiale sur les soins de santé intitulé "*Reaching the Poor: What Works, What doesn't and why*", publié le 7 décembre 2005,
  - vu la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en juin 2001, ainsi que la réunion à haut niveau convoquée en juin 2006 en vue son examen complet,
  - vu l'article 103, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant qu'il y a une pénurie grave de professionnels de la santé dans de nombreuses régions du monde en développement, du fait de migrations à la fois à partir et au sein des régions les plus pauvres;
- B. considérant que la pénurie de ressources humaines dans le domaine de la santé représente une urgence qui ne touche pas seulement les pays en développement mais a également des ramifications, notamment dans le cas d'éventuels scénarios de pandémie, pour l'Europe et pour tous les autres États du monde,
- C. considérant que l'Union européenne a un rôle important à jouer pour apporter et favoriser une réponse internationale à ce problème, laquelle doit être donnée rapidement,
- D. considérant que le HIV/sida a contribué à une augmentation du niveau de morbidité dans la société en général et dans les pays en développement en particulier, avec des effets particulièrement dommageables dans le secteur de la santé, y compris des pertes de

professionnels de la santé,

1. se félicite de la célébration de la Journée mondiale de la santé le 7 avril, qui se concentrera sur la pénurie de professionnels de la santé et donnera l'occasion à l'Union européenne d'apporter une contribution importante à la fois à la santé humaine et au développement;
2. réaffirme que la crise des ressources humaines dans le secteur de la santé est une question d'une importance fondamentale, à laquelle l'Union européenne doit faire face rapidement; souligne que les urgences sanitaires dans les pays en développement, comme le HIV/sida et la malaria, ne peuvent être gérées de manière efficace qu'en donnant la plus haute priorité à l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés des systèmes sanitaires défaillants, en ce compris la pénurie de professionnels de la santé;
3. se félicite de la stratégie d'action communautaire concernant la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé dans les pays en développement;
4. soutient les actions proposées dans le cadre de la stratégie d'action communautaire pour enrayer la perte de professionnels de la santé dans les pays en développement, notamment par une amélioration de la formation, des plans de carrière et des rémunérations, des mesures d'incitation à rester sur place, la sécurité des conditions de travail, la coopération avec des initiatives spécifiques aux maladies, des accords de jumelages, le soutien de bénévoles et la diffusion des meilleures pratiques, ainsi que l'assistance technique;
5. reconnaît l'urgence d'une meilleure harmonisation de l'aide des donateurs - au sein de l'Union européenne ainsi qu'au niveau mondial - et convient qu'une aide budgétaire liée à des indicateurs de performance suffisamment clairs peut être une façon efficace d'améliorer l'harmonisation ainsi que d'accroître la prévisibilité et l'appropriation par le pays bénéficiaire;
6. souligne la nécessité d'un soutien européen et international à la coopération régionale pour promouvoir le partage des compétences, la formation et la constitution de capacités, la comparaison des meilleures pratiques, ainsi que la mise en commun de ressources; souligne qu'une telle coopération peut être particulièrement utile pour faire face à des situations sanitaires difficiles dans des contextes d'après-conflit et d'après-catastrophe;
7. reconnaît que l'une des principales raisons de cette situation difficile dans les pays en développement est l'émigration des professionnels de la santé qui sont recrutés dans des pays plus riches (notamment dans l'Union européenne et aux États-Unis) et invite l'Union européenne à promouvoir l'élaboration d'un code de conduite mondial en vue d'un recrutement éthique;
8. estime que la première mesure pour lutter contre ce phénomène consiste à apporter une formation et de meilleures conditions de travail aux professionnels de la santé dans les régions concernées, à leur donner des incitations pour les encourager à travailler là où ils sont le plus utiles ainsi qu'à leur offrir des vaccinations dans la perspective de pandémies mondiales;
9. invite les pays en développement à restaurer leurs systèmes et leurs services de soins de base et de santé publique et invite l'Union européenne à appuyer ce processus en apportant

une aide au renforcement des capacités humaines et institutionnelles et des infrastructures, y compris une amélioration des conditions de travail du personnel médical, l'apport d'un équipement médical adapté et le transfert de technologie;

10. demande une véritable planification des personnels de santé dans tous les États membres de l'Union européenne de manière à satisfaire la demande intérieure et à réduire au minimum les répercussions dommageables pour ses voisins, les pays africains et les autres nations concernées;
11. estime que l'une des priorités de l'Union européenne, pour remédier aux pénuries de professionnels de la santé dans divers États membres, est le maintien et l'augmentation du nombre de professionnels de la santé par l'adoption d'une série d'actions, telles que l'encouragement de la mobilité professionnelle dans l'Union européenne, l'offre de meilleures conditions de travail, le soutien accru à l'investissement dans la formation et l'élaboration de régimes d'incitation efficaces qui doivent reposer sur la recherche, l'analyse et la consultation des professionnels de la santé;
12. invite l'Union européenne à jouer un rôle de premier plan lors de la réunion à haut niveau de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui aura lieu en juin à New York et à presser l'ensemble des participants de respecter leurs engagements, l'objectif étant d'assurer un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien en matière de HIV;
13. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux chefs de gouvernement des États membres, aux chefs de gouvernement de tous les pays en développement et à l'Organisation mondiale de la santé.